

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : 223/2021

Le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Ville de Herstal, représentée par Jean-Louis **Lefèbvre**, Bourgmestre f.f. dont les bureaux se trouvent Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé rue de la Station à 4040 Herstal et cadastré Division 3, section E n°256/3H (partie).

Le projet consiste en la réalisation d'un égouttage et d'un aménagement de la rue de la Station (en partie).

et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-1. §1er. 7° : demande de permis d'urbanisme qui, en raison de l'impact du projet concerné est soumise à une enquête publique:

- demande de permis d'urbanisme visée à l'article D.IV.41 : modification d'une voirie communale suivant le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale (articles 1er et 2e – 2° et 3°).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1. §1er. du Code du Développement Territorial et des articles 7 et suivants du décret de 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période l'enquête **uniquement sur rendez-vous** (ville@Herstal.be ou 04/256.83.11) à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service cadre de vie - Urbanisme) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement ;
- Le mardi jusqu'à 20 heures ;

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des travaux (04/256.83.40).

L'enquête publique est ouverte le 26 octobre 2021 et clôturée le 26 novembre 2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif « La Ruche » place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention: Permis d'urbanisme n° 223/2021

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des Travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26 novembre 2021 à 15 h, au Centre administratif « La Ruche », service administratif des travaux.

N.B : en raison de la crise sanitaire, la séance de clôture de l'enquête ne sera pas ouverte au public.

N.B : nos bureaux seront fermés le 1 novembre 2021 et le 2 novembre 2021 ainsi que le 11 novembre et le 12 novembre 2021.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Bodson Stéphanie, Architecte dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, Place Jean Jaurès 45.

Herstal, le 21 octobre 2021

Par le Collège,

La Directrice générale adjointe,
C. Gallez

Le Bourgmestre ff,
J.-L. Lefèbvre